



Réf. Farde e-Assemblées : 2566211

N° OJ : 18

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

**Objet :** Avenant à la convention concernant le subside Bruxelles Environnement Action Climat, volet 1 pour le Plan Climat de la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 17/06/2021 d'autoriser la participation de la Ville à l'appel à projets Action Climat 2021 de Bruxelles Environnement, à l'intention des communes et CPAS bruxellois, pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables et d'approuver le dossier de candidature;

Vu que la Ville de Bruxelles a obtenu ce subside pour le projet "Plan climat de la Ville de Bruxelles" afin de développer son plan climat en 2022 et 2023;

Vu la décision du Conseil en sa séance du 22/11/2021 d'autoriser la signature de la convention entre Bruxelles Environnement et la Ville concernant le subside obtenu dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2021;

Considérant que tout le budget obtenu via ce subside pour financer le poste de la coordinatrice plan climat n'a pas été dépensé en 2022 et 2023;

Considérant l'accord de Bruxelles Environnement pour prolonger le subside jusqu'en novembre 2024, soit un gain de 11 mois pour utiliser le solde du subside;

Considérant que ce montant va être justifié sur du personnel déjà employé par la Ville et ne nécessitera pas une nouvelle embauche;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la signature de l'avenant à la convention entre Bruxelles Environnement et la Ville concernant le subside obtenu dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2021 est adopté.

Annexes :

[Avenant\\_convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)